Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901227-20260127-2025111201-DE

MAIRIE DE LAZ
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice : **12**
Présents : 11
Votants : 11

Délibération n°20251112_01

L'an Deux Mille Vingt-cinq.
le 12/11/2025,
le Conseil Municipal de la Commune de **LAZ**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 20 heures,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Annick BARRE, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 06/11/2025.
Etaient présents : Mme BARRE Annick, Mme MAHE Françoise, Mr DREAU Dominique. MM. LE ROY Emmanuel, RIOU Jean-Yves, JACQ Jean, ALLAIN Mikaël, Mme JAOUEN Virginie, CASPAR Sandrine, HUGUENIN Hervé, KERAVAL Jean-Paul
Absents : LE GALL Lionel,
Secrétaire de séance : EVENNOU Valérie.

1. Objet : Approbation du PV du 29 septembre 2025 :

Rapporteur : Madame le Maire.

Madame le maire demande au Conseil si l'ensemble des membres a pris connaissance du Procès-Verbal du conseil municipal qui s'est tenu le 29 septembre 2025 et qui a été transmis par mail et par courrier pour les personnes n'ayant pas accès à internet.
Les membres du Conseil ayant répondu par l'affirmative, madame le Maire invite le Conseil à approuver le procès-verbal.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le Procès-Verbal du 29/09/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Annick BARRE



Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération compte tenu
de son affichage en mairie et sa réception en préfecture le :
Laz, le
Le Maire, Annick BARRE .